



*Syndicat d'Initiative et d'Intérêts Locaux
Fetschenhof-Cents
a/m Carlo Zwank
1, rue du Père Jacques Brocquart
L-1280 Luxembourg*

Luxembourg, le 10 Septembre 2019

A l'Administration des Ponts et Chaussées
38, boulevard de la Foire
L-1528 Luxembourg

Notre référence : Nr : 222/2019

Objet : Nouveau mur antibruit pour protéger les citoyens du Cents contre le bruit de la A1

Madame, Monsieur,

Nous référant à la lettre 241373/ 000261 RS-CT de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Transports publics, Monsieur Bausch, nous informant que le groupe de travail intitulé « bruit routier » avait décidé la mise en place d'un nouveau mur antibruit pour parer au bruit routier en provenance de l'autoroute A1 ainsi que du tunnel Cents de la même autoroute.

C'est en vue d'une circulation croissante voir insupportable pour les riverains directs que nous vous demandons de bien vouloir nous donner des indications quant à l'avancement de ce projet qui selon indication de Monsieur le Ministre Bausch, est à charge de l'Administration des Ponts et Chaussées. Selon information indiquées dans la lettre 241373/ 000261 RS-CT la valeur L_{night} est de 55-60dB(A) et L_{DEN} est de 60-65dB(A), ce qui dépasse largement le seuil prescrit par la WHO Europe en relation avec la circulation routière dont voici les extraits :

„Für die nächtliche Lärmbelastung empfiehlt die LEG stark, durch Straßenverkehr bedingte Lärmpegel auf weniger als 45 dB L_{night} zu verringern, weil nächtlicher Straßenverkehrslärm oberhalb dieses Wertes mit Beeinträchtigungen des Schlafes verbunden ist.

Für die durchschnittliche Lärmbelastung empfiehlt die LEG stark, durch Straßenverkehr bedingte Lärmpegel auf weniger als 53 Dezibel (dB) L_{DEN} zu verringern, weil Straßenverkehrslärm oberhalb dieses Wertes **mit schädlichen gesundheitlichen Auswirkungen** verbunden ist. „

Veillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Pour le Comité du SIILFC

Le Secrétaire
Carlo Zwank

La Présidente
Nadine Molitor